

Cruseilles, le 16 février 2017



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 Janvier 2017

Le mardi 17 janvier 2017 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 11 janvier 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

&&&

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, M. Georges Noël NICOLAS, Mme Corinne GARCONNET, M. Michel de REYDET

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, M. Louis-Jean REVILLARD, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

Procurations :

M. Vincent HUMBERT, Commune d'Andilly
Mme Dorine PEREZ, Commune de Cruseilles
M. Dominique BATONNET, Commune de Cuvat
M. André VESIN, Commune de Saint Blaise
M. Guy DEMOLIS, Commune de Menthonnex en Bornes
M. Xavier BRAND, Commune de Vovray en Bornes

Absents excusés :

M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex

Présents : 27

§§§

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 à approbation.

M. Gilles Pecci fait remarquer une inversion sur le résultat du vote sur la première délibération « RETRAIT DE LA COMMUNE DE CERNEX » qui indique **8 abstentions, 2 contre** ; M. le Président précise qu'il s'agit d'une erreur de plume et que le PV sera bien corrigé.

M. Gilles Pecci souhaite également que soit précisé dans le compte rendu du bureau du mois de décembre, qu'il souhaite que la commune de Cernex reste au sein de la CCPC, en faisant référence à « l'amour » que les élus lui portent.

M. Joël Louveau précise à son tour que le PV du conseil communautaire n'est rendu public qu'après son approbation.

Cette rectification faite, il est approuvé à l'unanimité.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; Mme Marcelle Buffard a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président remercie M. Pierre Gal, Mme Christine Megevand, M. Julian Martinez pour leur présence et excuse Mme Dominique Alvin. Il souhaite la bienvenue au cabinet d'architectes AER.

2 - Délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

1. GYMNASSE INTERCOMMUNAL APPROBATION DE L'APD, **2 contre**

M. le Président précise avant l'intervention de M. Haase, du Cabinet AER, que lors du bureau du 13 décembre, trois points avaient été validés : la typologie des sports accueillis, le mur d'escalade, la recherche d'une certification passive. Il ajoute que les arguments présentés par la maîtrise d'œuvre et par notre assistant à maîtrise d'ouvrage l'ont convaincu de renoncer à cette certification.

M. Haase précise que les échanges avec la Fédération française de la construction passive ont permis de bien en cerner toutes les exigences et de s'interroger sur l'importance du choix de la bonne certification, à défaut d'un label universellement reconnu. Il informe les élus de la très forte mobilisation de son cabinet sur ces questions depuis le 13 décembre. Il réaffirme que le gymnase répond à certains objectifs de certification passive, du Passivhaus Institute en particulier (information sur le chauffage, sur les consommations d'usage). Il réitère ses inquiétudes vis-à-vis d'une démarche non éprouvée en France pour un bâtiment de ce type, l'impossibilité de travailler par analogie et le risque de tâtonnement.

Il ajoute que la certification, non prise en compte dès l'origine, entrainerait la remise en cause d'un programme avancé à 70 %. Enfin, en dépit de l'intérêt du challenge, il précise que la certification passive lui semble accessible sur des bâtiments n'ayant pas les contraintes d'usage d'un gymnase.

M. le Président l'invite à présenter le projet à l'aide des plans et il passe en revue les caractéristiques et destinations des différents espaces, les options retenues en terme de chauffage et de ventilation. Il confirme être en mesure de proposer l'APD et le coût d'objectif pour le conseil communautaire du 21 février.

Après avoir précisé que le projet ferait l'objet d'une validation à ce stade (état d'avancement à 70 %) par délibération, M. le Président invite les conseillers communautaires à s'exprimer.

M. Christian Bunz estime que l'importance du projet aurait justifié une réelle écoute de l'exposé de la personne représentant la Fédération Française de la Construction Passive, lors du comité de pilotage du 12 janvier 2017, et déplore la prise de position du Président alors que lui-même n'était pas présent à ce COPIL et qu'il s'en est ainsi sciemment tenu à un seul « son de cloche ». Il a alors dénoncé le passage en force de la gouvernance, celle-ci ayant décidé de ne pas respecter la résolution portée par une majorité des élus présents lors du bureau communautaire du 13 décembre. »

Il ajoute que la certification consiste simplement à prouver ce qu'on avance en matière énergétique mais aussi en ce qui concerne de qualité de l'air notamment. Il expose dans le détail les conséquences d'une décomposition des particules liées à une température d'eau supérieure à 50 degrés, l'incidence de la qualité d'étanchéité sur la ventilation du bâtiment. Il évoque à ce propos le cas de plusieurs bâtiments construits en se rapprochant du standard Passif, mais ne respectant pas les 3 critères définissant le Passif, et qui ont présenté, assez rapidement pour certains, des désordres importants au niveau des fenêtres et des cloisons (condensation interne). Selon lui, le gymnase, tel que projettent de le construire M. HAASE et son équipe, n'est pas à l'abri de connaître de telles déconvenues.

Il considère que la maîtrise d'œuvre a fait preuve d'une crainte injustifiée, par méconnaissance du processus et en ne considérant pas l'organisme de certification comme un partenaire. Il poursuit en demandant le délai supplémentaire nécessaire (estimé à 2 mois) pour approfondir les études, considérant que la réussite d'une démarche de certification demande une motivation sincère, que les élus doivent parfois bousculer les habitudes, se remettre en cause, promouvoir les changements de comportement. Devant ce qu'il considère comme un manque de considération accordée aux élus par la gouvernance en place et une manipulation des débats, il annonce qu'il se retire du groupe de travail.

M. Gilles Pecci est d'accord pour des études supplémentaires mais note la difficulté à évaluer les coûts supplémentaires. Il souhaite que ce bâtiment soit le plus performant possible, indépendamment de la validation formelle.

M. Haase, de son côté peut s'engager sur les 15Kwa, sur l'étanchéité de l'air mais souligne également que la certification est probablement conditionnée à l'usage de combustibles renouvelables or à ce jour le réseau de chaleur n'est pas programmé. Il indique que son cabinet travaille sur des scénarios d'occupation pour limiter les consommations d'énergie.

M. Christian Bunz explique que l'importance de la certification réside aussi dans la démarche elle-même, permettant à tous les corps de métier de travailler dans la sérénité, dans une recherche d'excellence énergétique.

M. le Président explique aux membres du conseil qu'il faut avoir confiance en M. Bacino, la délibération sera présentée en l'état et rappelle que l'APD définitif sera voté en février 2017. Il précise également qu'il est très attaché que M. Haase puisse travailler dans la sérénité.

M. Jean-Marc Bouchet demande qu'à défaut de certification, la délibération mentionne le recours à un organisme de contrôle des performances énergétiques du bâtiment indépendant.

2. DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.CO.T.) DU BASSIN ANNECIEN, *à l'unanimité* - *Départ de M. Xavier Brand*
M. Xavier Brand ne voit aucune objection à la candidature de Messieurs Georges Noël Nicolas et de Bernard Desbiolles mais par souci d'équilibre, dit sa préférence pour celle du représentant de la commune de Cruseilles, celle d'Allonzier étant déjà représentée.

Mme Christine Megevand rappelle que les comptes rendus des réunions du SCOT ne sont pas envoyés aux suppléants qui disposent de ce fait d'une information insuffisante. M. le Président se rapprochera des services du SCOT pour leur demander une meilleure communication.

SERVICES TECHNIQUES

3. APPROBATION DU SCHEMA PROSPECTIF DE LA RESSOURCE EN EAU - RAPPORT FINAL, *à l'unanimité*
M. Philippe Coquille explique que la CCPC a lancé un schéma prospectif sur la ressource en eau en 2009, qu'il convient d'approuver aujourd'hui pour solder les demandes de subventions ; l'analyse a fait apparaître 3 enjeux majeurs : le devenir de la principale ressource de la CCPC, la fiabilité de l'alimentation en eau sur le plateau des Bornes et sur la commune de Cercier.
M. Louis Jacquemoud demande à M. Philippe Coquille de corriger le kilométrage des réseaux mentionné dans le rapport.

MARCHES

4. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, *à l'unanimité*
Mme Laura Viret indique que depuis 1993, les délégations de service public font l'objet d'une procédure spécifique prévoyant l'intervention d'une commission dénommée « Commission de délégation des services publics » ;
Cette commission doit être composée de 5 titulaires et de 5 suppléants, qui peuvent être les élus composant les commissions d'appel d'offres. Afin de laisser à Mme Laura Viret la possibilité d'intégrer cette commission de délégation des services publics, du fait de sa délégation, M. Gilles Pecci (membre titulaire de la CAO) lui laisse sa place. M. Joël Louveau précise que cette commission devrait se réunir à 3 reprises d'ici au terme de la procédure, en septembre prochain au plus tard. Il ajoute que le conseil communautaire se prononcera rapidement sur la prolongation du contrat de DSP en cours afin de faire coïncider le prochain avec la date des rentrées scolaires.
5. GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE VOVRAY EN BORNES, LE SAPPEY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES POUR LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE ET LES ETUDES ANNEXES DANS LE CADRE DU PROJET DE " GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE A VOVRAY-EN-BORNES" AVENANT N° 1, *à l'unanimité*
M. Bernard Saillant précise qu'un groupement de commande entre la CCPC, les communes de Vovray et du Sappey a été constitué pour les marchés de maîtrise d'œuvre et les études annexes.

Questions diverses

M. le Président rappelle les dates des prochaines réunions :

- Le mardi 31 janvier à 18 heures au Sappey : venue des conseillers départementaux, suivi du bureau à 19 heures
- Le mardi 21 février à 19 h : conseil communautaire

M. le Président précise que M. Martial Saddier est venu le 12 janvier dernier afin de présenter aux maires les modalités de financement du dispositif « Contrat Ambition Région ». Un compte rendu a été envoyé aux maires.

M. Christian Bunz informe M. le Président que la Commune de Cruseilles a retiré une réserve dans son PLU, privant toute possibilité d'extension ultérieure de la future caserne des pompiers. Il demande à M. le Président de se rapprocher du maire de Cruseilles afin de remettre ce terrain en zone EU pour rétablir cette réserve.